

Programme pluriannuel 2011–2015



Programme pluriannuel 2011–2015

Berne 2010

Impressum

Editeur
bpa – Bureau de prévention des accidents
Case postale 8236
CH-3001 Berne
Tél. +41 31 390 22 22
Fax +41 31 390 22 30
info@bpa.ch
www.bpa.ch
Commande sur www.bpa.ch/commander

Impression, tirage
Bubenberg Druck- und Verlags-AG, Monbijoustrasse 61, CH-3007 Berne
1/2010/700

© bpa 2010
Tous droits réservés; reproduction (photocopie, p. ex.), enregistrement et diffusion autorisés
avec mention de la source.

Traduit de l'allemand. En cas de divergences, la version allemande fait foi.

Avant-propos

La sécurité en ligne de mire

Chaque année en Suisse, on dénombre 94 000 accidents de la route, 299 000 accidents de sport et 607 000 accidents dans le domaine de l'habitat et des loisirs. C'est trop, et nous ne sommes pas les seuls à le penser. Aussi, le législateur nous a chargés de la prévention des accidents.

Notre mission: assurer votre sécurité! Nous mettons tout en œuvre pour prévenir les accidents et en limiter l'impact. Nous atténuons à la fois la souffrance humaine et les conséquences économiques et améliorons la qualité de vie de la population. Nous poursuivons notre objectif de concert avec nos partenaires et avec la population.

Trois principes déterminent nos activités:

- En notre qualité de service spécialisé, la sécurité est au cœur de notre action, que nous menons en toute indépendance économique et politique.
- Nous fondons nos recommandations en matière de formation, de conseil et de communication sur les connaissances les plus récentes de la recherche dans le domaine des accidents et de la prévention, tout en tenant compte, avec cohérence, du rapport coûts-utilité.
- Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires. Le développement de réseaux à l'échelle internationale et l'implantation au niveau régional nous semblent essentiels.

Les statistiques le montrent clairement: il reste encore beaucoup à faire pour réduire ce nombre

considérable d'un million d'accidents. Ce programme pluriannuel expose nos pistes pour y parvenir, nos axes prioritaires et les mesures de prévention prévues pour ces cinq prochaines années. En le publiant, nous souhaitons agir en toute transparence et inciter nos partenaires à poursuivre le travail avec nous.

bpa



Brigitte Buhmann
Directrice

Sommaire

Avant-propos	5
I. Le bpa – centre suisse de compétences pour la prévention des accidents	7
II. Evaluation du programme pluriannuel 06–10	8
III. Nécessité d’agir	10
IV. Cadre politique et social	11
V. Cadre financier	12
VI. Détermination des objectifs, des axes prioritaires et du programme de travail: critères	14
VII. Objectifs de prévention	15
VIII. Points noirs dans la circulation routière	16
IX. Points noirs dans le sport	17
X. Points noirs dans l’habitat et les loisirs	18
XI. Perspectives du programme de travail	20
1. Plus grande influence de la recherche sur l’activité de prévention	20
2. Plus de formation pour la prévention chez les adolescents et les jeunes adultes	22
3. Extension du conseil à d’autres domaines d’activité	24
4. Plus de responsabilités aux délégués à la sécurité	26
5. La nouvelle loi sur la sécurité des produits appelle plus de contrôles	27
6. Une communication spécifique aux groupes cibles grâce à de nouveaux instruments	28
7. Une meilleure coordination grâce aux programmes prioritaires	30
8. Une petite équipe de support au service des objectifs de l’entreprise	32
XII. Programmes prioritaires: un instrument pour coordonner les acteurs de la prévention	34
1. Nouveaux conducteurs	36
2. Motocyclistes	37
3. Vélo/VTT	38
4. Vitesse	39
5. Sports de neige	40
6. Sports de montagne	41
7. Chutes	42

I. Le bpa – centre suisse de compétences pour la prévention des accidents

Le bpa – Bureau de prévention des accidents, fondé en 1938, est devenu une fondation de droit privé en 1984. Il a pour mandat légal de prévenir les accidents dans la circulation routière, le sport, l'habitat et les loisirs ainsi que d'en atténuer les conséquences par l'information et par la promotion de mesures générales de sécurité. En outre, le législateur l'a chargé de coordonner les efforts de même nature consentis par des organisations aux objectifs similaires (art. 88 de la loi sur l'assurance-accidents). Ce vaste mandat de prévention, qui couvre les domaines précités, vise à changer à la fois les comportements et le cadre situationnel. Il permet au bpa d'engager ses moyens de manière optimale et de bénéficier d'une organisation pertinente. Les synergies créées entre les différents domaines renforcent le niveau des connaissances et l'efficacité.

Les activités du bpa sont principalement financées par un supplément perçu sur les primes de l'assurance contre les accidents non professionnels, dont le montant est fixé par le Conseil fédéral. Le Conseil de fondation – l'organe de direction du bpa – se compose de représentants de la Suva, des

assurés privés et du Fonds de sécurité routière (FSR). Son financement de base étant assuré, le bpa peut mener ses activités de prévention en se consacrant entièrement à la sécurité, en toute indépendance économique et politique.

Le bpa fixe les objectifs, les axes prioritaires et le programme de travail en fonction des domaines où il est nécessaire d'agir (points noirs en matière d'accidents) et des effets des mesures de prévention (connaissance des bonnes pratiques), mais aussi de l'environnement social et politique ainsi que des ressources disponibles. Les objectifs, les axes prioritaires et le programme pluriannuel sont revus tous les cinq ans.

Ce document comporte une synthèse de l'évaluation du programme pluriannuel 2006–2010. Il présente les domaines où il est nécessaire d'agir, le cadre social, politique et financier actuel, mais aussi les objectifs quantitatifs et le programme pluriannuel 2011–2015. Le Conseil de fondation du bpa l'a approuvé le 3 décembre 2009.

Principes de travail

1. Le bpa coordonne la prévention des accidents non professionnels, sur laquelle il influe en observant le cycle de prévention. Pour ce faire, il effectue une analyse globale de la nécessité d'agir, définit des objectifs quantitatifs sur l'accidentalité, recherche des solutions appropriées, prend des mesures et en contrôle scientifiquement la mise en œuvre. Ainsi se clôt le cycle de prévention.
2. Le bpa mise sur ses compétences-clés que sont la recherche, la formation, le conseil et la communication. Il agit aussi bien dans la prévention situationnelle (infrastructure, technique, sécurité des produits, droit, normes) que comportementale.
3. Le bpa contribue à l'objectivité des débats en analysant le potentiel de sécurité des mesures possibles à l'aide de méthodes scientifiques reconnues et en formulant des recommandations de bonnes pratiques, indépendamment de tout intérêt économique ou politique.
4. Le bpa collabore étroitement avec les partenaires de la prévention, les autorités, les associations et les milieux économiques et coordonne les différentes activités. Il développe les contacts professionnels en Suisse et à l'étranger et connaît une forte implantation au niveau régional.

II. Evaluation du programme pluriannuel 06–10

A ce jour, seule une partie des objectifs du programme pluriannuel 2006–2010 peut être évaluée. Il est possible de formuler des déclarations qualitatives sur le degré de réalisation des objectifs, mais pas encore d'examiner les objectifs quantitatifs portant sur le nombre d'accidents. En effet, la statistique des accidents, à l'exception de la circulation routière, ne dispose pour l'instant que des données de l'année 2006.

Intensification de la recherche: objectif amplement atteint. La recherche menée au bpa a trouvé un écho favorable tant au niveau national qu'international, en particulier en matière de circulation routière. Le rapport SINUS, les dossiers de sécurité et les fiches d'information, réalisés sur mandat du Fonds de sécurité routière, permettent de disposer d'une excellente base de connaissances en Suisse. Quant aux accidents de sport et dans le domaine de l'habitat et des loisirs, la base statistique a aussi été sensiblement améliorée. Le rapport scientifique consacré au sport est terminé, celui sur l'habitat et les loisirs est sur le point de l'être. Autre nouvelle réjouissante: les projets prévus sur mandat de l'UE ont tous pu être achevés avec succès. De plus, nombre de projets ont été soumis à une évaluation scientifique au cours du programme sous revue. L'étude prévue sur les accidents des enfants et des seniors a débuté. Les résultats sont attendus pour 2011.

Extension de l'offre de formation: objectif en grande partie atteint. Le lancement du Centre de formation du bpa a permis de développer considérablement l'offre en la matière. Le nombre de cours

destinés aux spécialistes de la sécurité en entreprise et aux experts provenant d'horizons différents est en hausse, tout comme la qualité de la formation. Par contre, il s'est avéré particulièrement difficile de renforcer la présence dans les écoles. Une réflexion a été menée sur la façon de rendre l'offre du bpa plus intéressante pour les écoles. La mise en œuvre de ce projet ne pourra débuter que dans le cadre du prochain programme pluriannuel.

Des besoins aux priorités – changement de paradigme en matière de conseil: objectif atteint. Aujourd'hui, les spécialistes de la prévention du bpa prodiguent généralement des conseils pour les problèmes de sécurité uniquement. Le conseil axé sur les besoins (questions peu liées à la sécurité) a été en grande partie transféré aux délégués à la sécurité. Les capacités des experts du bpa ainsi libérées ont été affectées aux activités de conseil d'envergure, telles que l'offre de conseil aux cantons pour le recensement systématique des points noirs du réseau routier, le contrôle de la sécurité des places de jeu en ville de Zoug, la sécurité des églises protestantes de Bâle-Campagne et des villages Reka en matière de construction, ou la collaboration au développement de standards de sécurité pour les hôtels et les restaurants ayant obtenu le label Q. A l'avenir, les délégués à la sécurité traiteront aussi les problèmes présentant un potentiel de sécurité moyen.

Plus de responsabilités confiées aux délégués à la sécurité: le développement d'une offre de qualité en matière de formation initiale et continue et l'intensification de l'encadrement ont permis de

confier de plus grandes responsabilités aux 1200 délégués à la sécurité dans les communes. Sans cela, aujourd'hui, les spécialistes de la prévention du bpa ne pourraient pas se consacrer (presque) exclusivement aux conseils liés à la sécurité. La fusion, sur le plan organisationnel, des sections Conseil et Délégués à la sécurité a simplifié cette évolution (modification de l'organigramme du 1^{er} août 2008).

Mandat LSIT – amélioration et extension des contrôles: les objectifs fixés en la matière ont été dépassés. Aujourd'hui, le bpa vérifie le marché des installations et appareils techniques de façon systématique. Chaque année, il effectue deux programmes de contrôle par sondage pour les produits particulièrement critiques et mène en moyenne 60 procédures de contrôle. Le système de gestion de la qualité exigé par le SECO a été introduit. Ce dernier l'a qualifié d'«exemplaire».

Cibler les efforts sur les grandes campagnes de sécurité routière et sportive: dans ce domaine également, l'objectif est atteint, voire dépassé. Outre la circulation routière (casque cycliste, rentrée scolaire, ceinture de sécurité, capacité de conduire – alcool et vitesse) et le sport (sports de neige), les campagnes visaient les appuie-tête (en collaboration avec l'ASA) et les systèmes d'assistance à la conduite (avec AXA). Autres actions: la «Journée nationale de la lumière» (en collaboration avec les instructeurs de la circulation appartenant à la police) et l'engagement du bpa en faveur de l'opération «Chevalier de la route».

L'introduction de la nouvelle identité visuelle du bpa a requis beaucoup d'énergie. L'écho positif qu'elle a suscité montre que tout ce travail en valait la peine. Les moyens de communication à la dispo-

sition du bpa (campagnes, brochures, moyens didactiques, site Internet, etc.), et notamment les publications destinées au grand public, ont été à la fois adaptés à la nouvelle identité visuelle et remaniés, dans une optique de compréhension et de mise à jour à l'état actuel des connaissances.

Meilleure coopération, meilleure coordination: le bpa a également atteint cet objectif. Le nombre de demandes de coopération a fortement augmenté. Les assurances, en particulier, font de plus en plus appel aux connaissances du bpa pour leurs activités liées à la prévention. La collaboration avec la Suva et l'ASA s'est développée, ce qui est réjouissant. La relation avec les partenaires dont les idées politiques divergent partiellement (clubs automobiles, représentants de la mobilité douce) sont aujourd'hui au beau fixe. La collaboration est pragmatique dans les domaines où les intérêts convergent. Les divergences d'opinion sont acceptées ponctuellement sans pour autant que les partenaires soient désavoués en public. Enfin, le bpa a pu développer diverses collaborations tournées vers l'avenir, ces cinq dernières années, avec des associations sportives et des organisations touristiques avec lesquelles le contact était sporadique jusque lors.

Défis organisationnels: le déménagement à la Hodlerstrasse est notamment à mettre en évidence, lequel s'est déroulé avec succès. Le bpa a maîtrisé ce tour de force avec brio. En matière de gestion de la qualité, la section Education a de nouveau reçu la certification. Quant au mandat LSIT, un tel système a pu être mis en place, comme décrit ci-dessus. Les premiers travaux conceptionnels ont été effectués en vue de l'introduction, à l'échelle du bpa, d'un système de gestion de la qualité conforme au modèle EFQM.

III. Nécessité d'agir

Malgré des efforts de prévention intensifs, le nombre d'accidents de loisirs ne cesse de croître en Suisse depuis des années. Près d'un million de personnes se blesse chaque année dans un accident non professionnel – 100 000 dans un accident de la circulation, 300 000 dans le sport et 600 000 dans l'habitat et les loisirs. Quelque 80 000 personnes ont des blessures moyennement graves à graves, 3000 des blessures si graves qu'elles restent invalides à vie, et 2000 décèdent des suites de l'accident. Des accidents non professionnels ayant une issue fatale, 1500 environ se produisent dans l'habitat ou les loisirs, 330 dans la circulation routière et 130 dans le sport.

L'évolution de la statistique des accidents de la circulation est réjouissante. Depuis le triste record de 1971 (1773 morts, 18 785 blessés graves), le nombre d'accidents graves est en baisse constante. Rien qu'entre 1996 et 2006, le nombre de morts a chuté d'env. 40%, celui des blessés graves de 18%. Cependant, les accidents graves liés au sport ont augmenté de quelque 7%, de 25% même dans l'habitat et les loisirs. Il faut tenir compte, lors de l'interprétation de ces statistiques, du fait que la

population a crû de 6% durant cette même période et que les personnes deviennent toujours plus âgées avec, pour corollaire, un risque de chute plus élevé. Chaque année, les assureurs doivent faire face à des pertes de travail liées aux accidents non professionnels de l'ordre de 7,8 millions de jours, ce qui représente une perte de travail moyenne de 17 jours par cas (à l'exclusion des jours de carence). Les coûts économiques sont par conséquent élevés. Rien que les coûts matériels s'élèvent à 13 milliards de francs par an, 45% environ étant imputables aux accidents de la circulation, 15% aux accidents de sport et 40% aux accidents dans l'habitat et les loisirs. Si l'on prend aussi en compte les coûts immatériels, les pertes pour l'économie se chiffrent à 54 milliards de francs, dont 13 en raison de la circulation, 12 du sport et 29 de l'habitat et des loisirs.

Le mandat du bpa comprend la prévention des accidents non professionnels de l'ensemble de la population. En plus de la tâche de prévenir les accidents mortels et d'éviter des cas d'invalidité, le bpa se consacre au premier chef à la prévention des blessures graves.

Tableau 1
Accidents non professionnels de la population résidente suisse, 2006

	Circulation routière	Sport	Habitat et loisirs	Total
Tués	333	136	1 500	1 969
Total blessés	94 000	299 000	607 000	1 000 000
– dont invalides	800	250	2 090	3 140
– dont blessés graves	8 070	9 540	26 930	44 540
– dont personnes victimes de blessures moyennement graves	5 150	15 370	20 090	40 610
– dont blessés légers	79 980	273 840	557 890	911 710

Source: bpa, extrapolation (population résidente suisse, touristes et accidents professionnels exclus, accidents des Suisses de l'étranger inclus)

IV. Cadre politique et social

La population suisse est **consciente de la problématique** des accidents, fait réjouissant. Des études ont montré à plusieurs reprises que les thèmes fortement médiatisés tels que le chômage ou la maladie sont perçus comme moins angoissants par rapport au risque d'accident. Cette sensibilisation s'exprime aussi dans le soutien idéal de nombreuses personnes, même en faveur de mesures de sécurité répressives. Cependant, le comportement individuel en matière de sécurité n'est pas toujours adéquat. Les risques personnels sont souvent sous-évalués, et les capacités à éviter un accident surévaluées.

Les milieux politiques réaffirment eux aussi leur volonté de soutenir la prévention des accidents. Au niveau législatif, trois projets seront particulièrement importants pour le bpa ces prochaines années:

La loi sur la prévention: l'actuel projet de loi (état: automne 2009) tient exclusivement compte de la prévention des maladies et de la promotion de la santé. Le bpa salue cette restriction et s'emploie à optimiser l'utilité de la prévention **en renforçant la coordination** entre la promotion de la santé et la prévention des accidents. Il souhaite notamment participer à la formulation d'objectifs nationaux de santé.

Via sicura – le programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière: le bpa soutiendra activement Via sicura dans le cadre de son adoption et de sa mise en œuvre. Au début de cette décennie, il a établi les bases scientifiques à cette fin, a participé au processus législatif et s'est clairement exprimé en faveur des adaptations léga-

les lors de la consultation. Après l'adoption de la série de mesures par le Conseil fédéral et par le Parlement, le bpa se portera candidat aux mandats de prestations dans le cadre de la réalisation des mesures – lorsque cela s'impose – et soutiendra les partenaires dans leurs projets de mise en œuvre.

Révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA): au moment de mettre sous presse (mars 2010), le destin de la révision de la LAA est incertain. A vrai dire, tout semble indiquer que le législateur estime que l'organisation de la prévention des accidents est efficace et qu'aucune adaptation légale ne verra le jour dans ce domaine.

Le thème de la prévention est de plus en plus présent dans les débats publics, ce qui a un effet positif sur la prévention des accidents. Par contre, les mesures de prévention sont toujours plus ressenties comme une **atteinte à la liberté individuelle**. Le bpa en tiendra compte dans ses efforts de communication. Il défendra en premier lieu la réalisation des prescriptions existantes et n'exigera de nouvelles mesures réglementaires que ponctuellement.

La **notoriété**, l'**image de marque** et la **crédibilité** du bpa renforcent clairement l'efficacité des mesures de prévention. Au début des années 90, le degré de notoriété se situait autour de 40%; il est passé à près de 60% depuis une dizaine d'années. Plus de 96% des personnes interrogées estiment que le bpa est une institution utile. Durant la période 2011 à 2015, le bpa s'efforcera de faire progresser ce facteur de réussite.

V. Cadre financier

Le programme pluriannuel 2011–2015 du bpa est tributaire des moyens financiers à la disposition du bpa. Si le cadre financier devait fondamentalement changer (si, p. ex., le Conseil fédéral décidait une augmentation du supplément de prime), le programme pluriannuel devrait être adapté en conséquence.

1. Recettes

Les recettes du bpa se composent d'une part fixe et d'une part variable. Le supplément prélevé sur les primes de l'assurance-accidents non professionnels, ancré dans la loi, constitue la part fixe, qui dépend de la masse salariale et du taux de risque

utilisé dans le calcul des primes ANP. A l'heure actuelle, 80% du supplément de prime sont versés au bpa, les 20% restants étant réservés aux activités préventives des assureurs. Quant aux recettes variables, il s'agit des recettes induites par les prestations provenant de mandats confiés au bpa par le Fonds de sécurité routière (FSR) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), de la vente de prestations du bpa dans les projets et les conseils ainsi que d'autres ressources (produit des intérêts, notamment). Il y a lieu de considérer à part les recettes liées aux campagnes importantes financées par le FSR. Elles vont augmenter dans le cas où le patronage est assuré par le bpa et, dans le cas d'une simple participation, entrer dans le budget du partenaire.

Tableau 2
Estimation des recettes du bpa, en CHF

	2011	2012	2013	2014	2015
Supplément de prime	18 600 000	18 800 000	19 000 000	19 200 000	19 400 000
Mandats de prestations FSR	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Mandat légal SECO / LSIT	950 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Financement de projets FSR	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Financement de projets, autres	800 000	800 000	800 000	900 000	900 000
Autres recettes	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Campagnes communes FSR	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Total	25 550 000	25 800 000	26 000 000	26 300 000	26 500 000

2. Dépenses

Les dépenses du bpa se répartissent en trois catégories, à savoir les frais de personnel, l'infrastructure / administration et le coût des prestations de prévention. Le bpa vise en principe l'équilibre budgétaire. L'objectif pour la part des frais de personnel est d'environ 55% et devrait rester stable ces prochaines années.

Vu la répartition des coûts économiques découlant des accidents et le bénéfice escompté des mesures de prévention (cf. chap. III), le bpa veut affecter quelque 45% de ses moyens financiers alloués à cette tâche à la prévention des accidents de la route, 30% au sport et 25% à l'habitat et aux loisirs. Dans le domaine de la circulation routière, des campagnes de grande envergure, quoique relativement onéreuses, permettent de cibler un

plus large public. Dans l'habitat et les loisirs, où l'aspect volontaire joue un rôle important, les mesures sont moins axées sur les groupes cibles.

Les valeurs cibles définies peuvent fortement varier d'année en année, en fonction de l'évolution des recettes provenant des moyens financiers alloués par des tiers. Si le FSR, par exemple, octroie plusieurs millions au bpa pour une vaste campagne sur la sécurité routière, les dépenses pour les campagnes (circulation routière) et les frais de fonctionnement pour les projets de prévention dépassent les valeurs cibles – sans que le bpa ait pour autant modifié sa stratégie de base. Ce n'est que grâce à une telle flexibilité que les moyens peuvent être utilisés avec efficacité, dans l'esprit de la prévention des accidents.

Tableau 3
Objectif d'utilisation des ressources, selon les compétences-clés

Compétence-clé / groupe de produits	Valeur cible (+/-5%)
Recherche	15%
Formation	13%
Conseil	13%
Délégués à la sécurité	10%
LSIT	4%
Communication	40%
Collaborations	5%

Tableau 4
Objectif d'utilisation des ressources, selon la nature des coûts

Nature des coûts	Valeur cible (+/-5%)
Rémunérations, assurances sociales ¹	55%
Infrastructure / administration	10%
Dépenses pour les projets de prévention	35%

¹ Sans le personnel auxiliaire

VI. Détermination des objectifs, des axes prioritaires et du programme de travail: critères

Le bpa fonde ses objectifs, ses axes prioritaires et son programme de travail sur les critères suivants:

- **Les points noirs des accidents déterminent les objectifs**

Les objectifs s'adaptent à l'accidentalité. Le bpa intervient en premier lieu dans les domaines où se produisent de nombreux accidents aux conséquences graves (points noirs). Ce faisant, il est tenu, en vertu de son mandat légal, de prendre en compte, dans la mesure du possible, les besoins de sécurité de la population, qu'il s'agisse ou non de points noirs.

- **Les bonnes pratiques de la recherche déterminent les mesures de prévention**

Le choix des mesures de prévention se fonde sur les bonnes pratiques de la recherche nationale et internationale en matière d'accidents et de prévention.

- **Prévention des accidents et réduction des dommages**

Tous les accidents ne peuvent être évités. Aussi le bpa ne se limite-t-il pas à la prévention, mais promeut-il aussi des mesures de réduction des dommages.

- **La prévention situationnelle passe avant la prévention comportementale**

La prévention situationnelle est en général plus efficace et son effet plus durable que la prévention comportementale. Cependant, elle ne saurait empêcher la totalité des accidents, raison pour laquelle l'action sur les comportements reste un élément préventif incontournable. Son effet sera d'autant plus grand qu'elle sera liée à des mesures techniques et/ou juridiques.

- **Rentabilité et adhésion politique**

Les mesures sont choisies en tenant compte à la fois de leur effet et de leur rentabilité (rapport coût/bénéfice). Le même principe vaut pour l'acceptation politique et sociale des projets de sécurité.

- **Mise en danger des autres et mise en danger de soi-même, risque involontaire et volontaire**

Pour le bpa, les mesures qui se rapportent à des accidents causés par des tiers ont priorité sur celles concernant en premier lieu les accidents que l'on pourrait provoquer soi-même. La prévention des accidents attache moins d'importance aux risques volontaires qu'aux risques involontaires.

Bonnes pratiques de la recherche accidentologique

1. Si possible, il faut écarter ou neutraliser la source de danger.
2. La prévention comportementale doit influencer les plus grands groupes de population possible. Dans certains cas seulement, il est judicieux de travailler sur les petits groupes à haut risque, comme mesure complémentaire.
3. La mesure est d'autant plus efficace lorsque la responsabilité / l'initiative individuelle requise est faible.
4. La formation et les mesures de sensibilisation gagnent en efficacité lorsqu'elles sont adaptées aux possibilités et aux intérêts du public cible.
5. Les mesures de sensibilisation sont plus efficaces si elles sont mises en œuvre en vue de renforcer l'acceptation d'une disposition.
6. La législation et les contrôles ont un impact positif sur la statistique des accidents si les mesures sont acceptées, compréhensibles et réalisables.

VII. Objectifs de prévention

Pour formuler les objectifs de prévention 2011–2015, il a été tenu compte de la nécessité d’agir, des connaissances sur l’impact des mesures de prévention, du cadre social et politique ainsi que des ressources à disposition, tant au bpa que chez les partenaires de prévention.

Ces objectifs ambitieux présupposent le soutien du monde politique et économique ainsi que des partenaires de prévention, également pour la mise en œuvre des perspectives et des programmes prioritaires esquissés au chapitre XI.

Il existe des mesures de sécurité efficaces à même de réduire notablement le risque d’accident dans les trois domaines d’accidents non professionnels définis. Dans le sport, l’habitat et les loisirs, la statistique des accidents sera à la hausse si ces mesures ne sont pas réalisées. Des efforts particuliers sont nécessaires dans le sport, car la promotion de l’activité physique, qui est à tous points de vue souhaitable, peut susciter une hausse des accidents rien que par le fait que plus de personnes font du sport. Dans l’habitat et les loisirs, le vieillissement démographique laisse présager un plus grand nombre de chutes.

Les prévisions pour l’année 2010 se fondent sur l’hypothèse que les efforts de prévention se poursuivent dans les mêmes proportions qu’aujourd’hui. Par contre, les objectifs fixés pour 2015 ne peuvent être atteints qu’en améliorant la mise en œuvre des mesures existantes et en prenant de nouvelles mesures de sécurité.

Concrètement, plusieurs conditions sont nécessaires en vue d’atteindre les objectifs: tout d’abord, la prévention des accidents doit systématiquement être axée sur les points noirs (accidents qui sont particulièrement fréquents et/ou ont des conséquences graves). Deuxièmement, il faut choisir des mesures qui laissent escompter un important effet préventif et présentent un rapport coût-efficacité le plus favorable possible. Troisièmement, il est important que toutes les organisations qui s’intéressent à la prévention des accidents collaborent et coordonnent leurs activités. En axant le programme pluriannuel du bpa sur les points noirs et les programmes dits prioritaires, il est possible de créer ces conditions.

Tableau 5
Evolution, prévision et objectif de réduction des accidents non professionnels graves de la population résidente suisse

		1995	2000	2005	2010 (prévision)	2015 (objectif)
Circulation routière	Tués	692	592	409	350	280
	Blessés graves	6 933	6 191	5 059	4 700	4 000
Sport	Tués	170	130	127	130	120
	Blessés graves	8 090	9 300	9 880	9 500	9 000
Habitat et loisirs	Tués	1 192	1 070	1 359	1 300	1 200
	Blessés graves	14 620	24 550	26 640	25 000	23 000

Source: statistique des accidents de la route enregistrés par la police, établie par l’OFS, extrapolation du bpa pour le sport, l’habitat et les loisirs

VIII. Points noirs dans la circulation routière

En appliquant le critère «Nombre de tués et de blessés graves», il existe actuellement les points noirs suivants dans la circulation routière:

1. Occupants de voitures de tourisme: en particulier les jeunes hommes, hors localité; causes d'accident les plus fréquentes: vitesse inadaptée et état du conducteur (notamment l'alcool).
2. Motocyclistes: en particulier les hommes, en et hors localité; causes d'accident les plus fréquentes: vitesse inadaptée des motocyclistes et non-respect de la priorité de la part des usagers antagonistes.
3. Cyclistes: en particulier les enfants dès 7 ans, en localité.
4. Piétons: en particulier les enfants et les personnes âgées, en localité.

Compte tenu de ces points noirs, le bpa abordera et coordonnera avec les partenaires les thèmes suivants dans son programme pluriannuel 2011–2015, dans le cadre des programmes prioritaires:

- les nouveaux conducteurs
- la moto
- le vélo
- la vitesse

Aucun programme prioritaire n'est consacré aux piétons, groupe fortement en danger, car seules quelques mesures s'adressent directement à eux. Leur sécurité est notamment renforcée par une gestion efficace de la vitesse en localité.

Il faudra porter une attention accrue aux points suivants ces prochaines années, même s'ils ne font pas l'objet d'un programme prioritaire:

- la fatigue et la distraction au volant: cette cause d'accident a été jusqu'ici sous-évaluée.
- les seniors dans la circulation: ils maintiennent de plus en plus leur exigence d'une mobilité motorisée et individuelle.

	Accidents avec blessés ou tués	Blessés graves	Tués
Voitures de tourisme	10 335	1 749	177
Motocycles	4 751	1 490	87
Bicyclettes	3 137	815	34
Piétons	2 387	713	76
Autres moyens de transport	1 668	366	32
Accidents			
– dus à la vitesse	4 237	1 252	163
– sous l'influence de l'alcool	2 179	707	71
– impliquant des jeunes conducteurs	5 461	1 194	93

Source: statistique des accidents de la route enregistrés par la police, établie par l'OFS

IX. Points noirs dans le sport

En appliquant le critère «Nombre de tués et de blessés graves», il existe actuellement les points noirs suivants dans le sport:

1. Ski: toutes les tranches d'âge, nombreux accidents provoquant des blessures et des décès (en particulier en cas de hors-piste, d'avalanches).
2. Snowboard: en particulier les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans, nombreux accidents provoquant des blessures et des décès (en particulier en cas de hors-piste, d'avalanches).
3. Cyclisme, VTT (circulation routière exclue): presque que les enfants jusqu'à 16 ans, très nombreux accidents provoquant des blessures.
4. Randonnée en montagne, alpinisme: en particulier les seniors (randonnées) et les 17-64 ans (alpinisme), très nombreux accidents mortels.
5. Baignade, natation: toutes les tranches d'âge, nombreux accidents mortels.
6. Football: en particulier les 17-45 ans, très nombreux accidents provoquant des blessures, presque aucun décès.

Compte tenu de ces points noirs, le bpa abordera et coordonnera avec les partenaires les thèmes suivants dans son programme pluriannuel 2011-2015, dans le cadre des programmes prioritaires:

- les sports de neige
- le vélo
- les sports de montagne

Par ailleurs, la prévention accrue et coordonnée des accidents aquatiques, lancée en 2008, sera poursuivie.

Pour toutes les actions de prévention dans le domaine du sport, il faudra tenir compte des points suivants, qu'ils fassent ou non l'objet d'un programme prioritaire:

- diversification: les personnes sportives font de plus en plus de sports différents (3-5). La compétence baisse, et le risque d'accident croît.
- régression des sports traditionnels (sports de balle en groupe) et augmentation des sports en extérieur, tendance et extrêmes, ces derniers avec un risque plus élevé de blessures moyennement graves et graves.
- plus de personnes qui deviennent actives: risque accru d'accidents de sport, lorsque des débutants – à l'aune de leurs capacités – choisissent des sports exigeants.

Tableau 7
Blessés, blessés graves et tués selon le sport, moyenne 2003-2006

	Blessés	Blessés graves	Tués
Football	53 800	1 111	1
Ski (y c. randonnées)	44 600	2 922	20
Snowboard	25 300	505	4
Cyclisme	32 800	1 349	0
Baignade	9 900	70	20
Sports de montagne	9 400	765	50
Autres sports	128 000	3 323	48

X. Points noirs dans l'habitat et les loisirs

En appliquant le critère «Nombre de tués et de blessés graves», il existe actuellement les points noirs suivants dans l'habitat et les loisirs:

1. Chutes de plain-pied: toutes les tranches d'âge, très nombreux accidents provoquant des blessures, très nombreux accidents mortels chez les seniors.
2. Chutes d'une certaine hauteur: toutes les tranches d'âge, très nombreux accidents provoquant des blessures, très nombreux accidents mortels chez les seniors.
3. Chutes dans les escaliers: toutes les tranches d'âge, en particulier les enfants, très nombreux accidents provoquant des blessures.
4. Outils / ustensiles: toutes les tranches d'âge, très nombreux accidents provoquant des blessures.
5. Eclats de verre / tôle: toutes les tranches d'âge, très nombreux accidents provoquant des blessures.
6. Asphyxie / étouffement: en particulier les enfants et les seniors, peu d'accidents provoquant des blessures, mais beaucoup d'accidents mortels (cette catégorie découle de la statistique des causes de décès établie par l'OFS et non du déroulement des accidents selon la LAA,

aussi n'existe-t-il pas d'extrapolation sur les fréquences des blessures dans ce domaine).

Etant donné, d'une part, la proportion et la gravité des accidents dus aux chutes et l'évolution démographique, d'autre part, qui laisse présager une augmentation du nombre d'aînés, particulièrement vulnérables aux chutes, le bpa se concentre, dans son programme pluriannuel 2011–2015, sur les **chutes** dans le cadre d'un programme prioritaire. D'autres domaines moins importants seront aussi abordés par le biais d'autres actions de prévention, de façon plutôt ponctuelle. En matière de prévention des chutes, il ressort globalement que la population est de plus en plus consciente que des améliorations de l'infrastructure entraînent une baisse du risque d'accident.

Tableau 8
Blessés, blessés graves et tués selon le déroulement de l'accident, moyenne 2003–2006

Déroulement de l'accident	Blessés	Blessés graves	Tués
Chutes	310 000	22 394	1 027
– Chutes de plain-pied	172 700	16 110	-
– Chutes d'une certaine hauteur	69 900	2 959	-
– Chutes dans les escaliers, faux pas	67 900	3 325	-
Blessures par des outils, ustensiles, machines	36 600	757	13
Blessures par éclats de verre, tôle, etc.	105 700	853	0

XI. Perspectives du programme de travail

Après l'évaluation du programme pluriannuel 2006–2010, la nécessité d'agir, le cadre social, politique et financier actuel ainsi que les objectifs

quantitatifs 2011–2015, voilà en détail les perspectives du programme de travail par domaine d'activité.

1. Plus grande influence de la recherche sur l'activité de prévention

En tant que centre de compétences, le bpa s'engage en faveur d'une prévention fondée sur la connaissance. Aussi, ses activités se conforment à l'état de la recherche et aux règles de bonnes pratiques reconnues en matière de prévention. Il acquiert ses connaissances en partie par le biais de propres projets de recherche, mais confie aussi des mandats de recherche à des tiers et compile les connaissances disponibles à travers le monde. En répondant aux questions où et quand il est nécessaire d'agir, le bpa pilote ses propres activités de prévention et, dans la mesure du possible, celles des autres organisations en Suisse. Pour la période 2011–2015, l'objectif sera de renforcer encore l'influence de la recherche sur les activités de prévention du bpa et des partenaires.

Le recensement et l'évaluation du niveau de sécurité dans la circulation routière, le sport, l'habitat et les loisirs constituent un élément important en vue de remplir cette tâche stratégique, de 2011 à 2015 également. Il s'agit de recenser et de décrire les situations d'accidents selon des méthodes d'épidémiologie descriptive. Une attention particulière est accordée aux tendances de l'accidentalité, p. ex. à l'évolution démographique ou des loisirs, ou à l'augmentation du nombre de véhicules électriques. Le recensement et l'évaluation du comportement en matière de risque et de sécurité sont

une condition préalable à la planification de mesures de prévention efficaces et économiques. La pratique actuelle a fait ses preuves, aussi faut-il la poursuivre et la développer de manière ponctuelle – notamment quant aux dangers liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool, au dispositif mains-libres pour téléphoner au volant ou au comportement à risque dans le domaine du sport, de l'habitat et des loisirs. Il faut aussi poursuivre les analyses des déterminants démographiques, régionaux et psychologiques des comportements à risque, qui servent à planifier des campagnes plus efficaces et d'autres mesures ayant un plus grand impact sur le comportement.

Outre ce travail de fond, la section Recherche collabore aussi à la planification et à la mise en œuvre de mesures de prévention concrètes, p. ex. les prétests réalisés dans le cadre de la formation en deux phases à la conduite, pour vérifier l'efficacité des campagnes d'affichage ou pour développer de nouvelles fixations de ski.

Enfin, l'évaluation des mesures mises en œuvre fait aussi partie du champ d'activité de la recherche au bpa. Les résultats de ces analyses doivent être intégrés dès que possible dans la planification de nouvelles mesures. Durant la dernière décennie, la conscience de l'utilité de telles études a crû dans

toute la Suisse. Entre-temps, les projets d'évaluation emploient une grande partie des ressources internes de la recherche. A l'avenir, la recherche en évaluation au bpa devra plus se concentrer sur certains grands projets (p. ex. les campagnes sur plusieurs années), sur les mesures importantes à l'échelle nationale (p. ex. la mise en œuvre de l'interdiction de consommer des boissons alcooliques pour les nouveaux conducteurs) et sur des programmes détaillés. Les programmes prioritaires initiés par le bpa (cf. chap. XII) et Via sicura, le programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière, occuperont le devant de la scène. L'évolution et l'impact des programmes doivent être répertoriés et évalués de façon systématique. Comme cette forme d'évaluation comporte de nouveaux défis méthodologiques, une collaboration intensive avec les services spécialisés en Suisse et à l'étranger s'impose en l'espèce. C'est en renforçant l'auto-évaluation qu'il faut garantir la qualité des autres projets prévus et des offres de conseil et de formation. Les activités en cours doivent être repensées et optimisées épisodiquement.

Le transfert des connaissances vers les spécialistes internes et externes qui sont en charge du développement et de la mise en œuvre des mesures constitue un défi particulier pour la section Recherche. En qualité d'organe de pilotage de la prévention factuelle, celle-ci ne peut se limiter à rendre accessible les connaissances disponibles. Elle doit transmettre les acquis concernant les points noirs, les caractéristiques des principaux groupes cibles et l'efficacité des mesures spécifiques. Les nouveaux enseignements doivent être communiqués en permanence aux spécialistes des domaines formation, conseil et communication afin que ces derniers fournissent leurs prestations sur la base des

connaissances actuelles. Les projets de recherche européens notamment où le bpa est impliqué ont livré une série d'enseignements importants qui n'ont pas encore pu être diffusés (en particulier dans les domaines de la planification des campagnes de sécurité routière, des mesures d'infrastructure, des contrôles de police, de l'alcool et des drogues).

La réalisation de mandats de recherche d'envergure a renforcé l'image de marque du bpa en tant que centre de compétences indépendant. Les résultats influent sur l'action des principaux décideurs et services de prévention. Aussi, le bpa continuera de briguer des mandats de recherche, où la qualité sera au cœur des préoccupations.

Pour pouvoir poursuivre son rôle de précurseur, le bpa est dépendant d'un échange intensif au niveau international. Aussi le contact professionnel doit-il être renforcé avec les organisations internationales (p. ex. FERSI, ETSC, OCDE, OMS, Eurosafe). En matière de circulation routière, le Forum européen des instituts de recherche en sécurité routière (FERSI) et le Conseil européen de la sécurité des transports (ETSC) restent incontournables. L'échange international de connaissances sur les accidents de sport ainsi que dans l'habitat et pendant les loisirs doit être poursuivi et intensifié dans le cadre de l'Association européenne pour la prévention des blessures et la promotion de la sécurité (Eurosafe).

2. Plus de formation pour la prévention chez les adolescents et les jeunes adultes

La formation et les cours sont des domaines d'activité importants pour la prévention des accidents, où le bpa œuvre en premier lieu selon le concept «Former les enseignants». Il faut que les chargés de sécurité des entreprises, les experts des domaines les plus divers (planificateurs des transports, architectes, collaborateurs SpiteX, etc.), mais aussi les enseignants et les instructeurs de la circulation soient à même de transmettre le savoir relatif aux risques d'accident et aux moyens de prévention et d'induire des changements comportementaux. Pour ce faire, le bpa propose à ces multiplicateurs des cours de formation et de formation continue et élabore des moyens et supports didactiques appropriés que les multiplicateurs peuvent employer dans le cadre de leur travail. Ce faisant, il est essentiel que ces offres soient adaptées au mieux à l'environnement des utilisateurs et réalisables sans grande charge supplémentaire.

En matière de **promotion de la sécurité des enfants n'ayant pas encore l'âge d'aller à l'école**, ce sont les parents qui sont les personnes à contacter et forment le «groupe de multiplicateurs». Conçu à leur intention, le **courrier bpa enfants** donne des conseils pour adopter le bon comportement avec les enfants en matière de sécurité. Au contraire de nombreuses autres mesures, cet instrument simple facilite l'accès à des familles défavorisées, exposées, en comparaison, à des risques d'accident élevés. Le courrier bpa enfants sera poursuivi et amélioré ces prochaines années.

Les enseignants et les instructeurs de la circulation dans les écoles sont, pour le bpa, des partenaires particulièrement importants pour la mise en œuvre du mandat de prévention au profit des enfants et

des adolescents en âge de scolarisation. Les «**Safety Tools**» sont une offre à l'intention de ces deux groupes de multiplicateurs et disponible depuis des années. Des fiches de travail présentent des informations de fond et des messages de prévention sur une multitude de sujets en fonction de l'âge. Le choix de thèmes découle a) des découvertes de la recherche accidentologique, b) des points noirs lors des activités scolaires et sur le trajet scolaire et c) des branches scolaires ayant un rapport important avec la prévention des accidents / la promotion de la sécurité. Un film et des jeux informatiques complètent certains sujets. Chaque Safety Tool peut être travaillé en une à deux leçons. La charge de travail est relativement faible pour l'enseignant. La diffusion des Safety Tools est encore anecdotique. Un remaniement de fond (avec une attention particulière à l'aspect visuel et à la convivialité), l'amélioration de l'information dispensée aux enseignants et aux instructeurs de la circulation et d'autres mesures promotionnelles encourageront la diffusion de ces moyens didactiques.

Outre les Safety Tools et d'autres activités de prévention ciblant un comportement responsable et s'adressant aux écoliers (projet de formation cycliste à l'école, tests cyclistes, etc.), le bpa propose aussi des offres de conseil pour améliorer les infrastructures scolaires (chemin, complexe scolaire, préau, installations sportives, sécurité des bâtiments). Cependant, elles ne sont pas aussi demandées que le bpa le souhaite. Aussi, il proposera désormais aux écoles **un paquet de sécurité intégral**. Le projet «Sécurité à l'école» doit permettre aux directeurs d'école d'effectuer un contrôle de tous les aspects sécuritaires. Les délégués bpa à la sécurité servent de facilitateurs (cf. aussi chap. XI.4).

Il existe une importante lacune dans le travail en faveur de la sécurité chez les **16 à 18 ans**. Aussi, le bpa développera l'offre et la coordination notamment de l'enseignement de la sécurité pour cette tranche d'âge ces prochaines années. D'une part, il souhaite élaborer, en étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre, un guide de bonnes pratiques accessible pour le travail en faveur de la sécurité, dans l'enseignement obligatoire et post-obligatoire en particulier. D'autre part, il envisage de développer et de proposer un module de cours à l'intention des personnes qui promeuvent la sécurité au niveau post-obligatoire.

Les **nouveaux conducteurs** représentent un autre groupe cible de l'offre du bpa en matière de formation. Un programme prioritaire leur est consacré vu leur forte exposition aux accidents. Les travaux entrepris dans le cadre de ce programme seront poursuivis.

Le bpa s'engage depuis des années en faveur de la qualité et de la généralisation des **cours de rééducation destinés aux délinquants routiers**, notamment en développant des concepts d'intervention et en formant les psychologues qui dirigent les cours. Ces prochaines années, le bpa entreprendra de renforcer la généralisation de ces cours.

La **formation et le conseil des spécialistes en sécurité des entreprises** est un domaine d'activité du bpa en pleine expansion et professionnalisation ces dernières années. Les découvertes de la recherche servent de base essentielle à la sélection et à l'élaboration du contenu des cours ainsi qu'à la recommandation de mesures à mettre en œuvre dans les entreprises. Ces dernières doivent être encouragées à proposer des programmes de prévention des accidents au plus grand nombre de

collaborateurs possible sur leur lieu de travail. Le bpa propose aussi, en complément des cours et du conseil des spécialistes de la sécurité, des présentations au personnel des entreprises. A l'avenir, la collaboration avec les assureurs privés visera à renforcer l'offre du bpa dans les entreprises du secteur des services.

Le lancement prévu d'un programme de prévention des **accidents pendant les trajets professionnels** constitue un développement important de l'offre pour les entreprises. D'une part, une grande partie des accidents de la circulation se produisent dans ce cadre. D'autre part, c'est une excellente occasion pour la prévention technique et comportementale (gestion de flotte, sensibilisation, cours, incitations, sanctions).

Tous les cours du bpa sont proposés dans le cadre du **Centre de formation du bpa**. En regroupant l'organisation des différents cours spécialisés, l'offre en la matière est désormais optimale, à la fois sur le plan technique et didactique. Les synergies qui en découlent pour la gestion d'entreprise ont conduit à des structures de coûts bon marché. Les tâches principales du Centre de formation incluent l'examen du contenu de l'offre (analyse des besoins) et le conseil des spécialistes en charge des différents cours. A l'avenir, elles seront étendues à l'ensemble des cours du bpa (jusqu'à présent, en étaient exclus les cours externes, comme les cours Safety Tools à l'intention des hautes écoles pédagogiques).

3. Extension du conseil à d'autres domaines d'activité

Les conseils prodigués aux professionnels de la construction, aux autorités, aux entreprises et aux particuliers constituent une activité majeure du bpa. Chaque année, celui-ci élabore des centaines d'**expertises à l'intention des autorités communales et cantonales** concernant la circulation routière, les complexes scolaires et sportifs, les immeubles d'habitation, les centres commerciaux, les places de jeux pour les enfants, les bâtiments publics, etc. Il évalue aussi la sécurité des produits à usage courant et des équipements sportifs de protection. Enfin, il conseille les autorités et les institutions chargées d'élaborer des lois et des normes.

Les conseils visent en premier lieu à créer des systèmes sûrs au moyen de normes et de lois correspondantes. L'influence des comportements est avant tout une affaire de formation et de communication. La combinaison de mesures de prévention situationnelle et comportementale s'est révélée particulièrement efficace. Cet enseignement est pris en compte dans les programmes prioritaires, qui combinent des mesures hétérogènes (cf. aussi chap. XII).

L'activité de conseil est axée, dans la mesure du possible, sur les domaines prioritaires en matière d'accidents et de prévention. En sa qualité d'organe de conseil financé en majeure partie par des fonds publics, le bpa est toutefois aussi tenu de prendre en compte, dans une certaine mesure, les demandes et les besoins subjectifs de la population. Afin d'optimiser l'efficacité de son activité de conseil, le bpa a **développé le concept de la réponse en cascade pour toutes les demandes**. Ce concept permet de faire la différence entre un

potentiel de risque faible, moyen et élevé. Les faibles risques ne sont traités par le bpa qu'en cas de demande de particuliers. Ces expertises sont transmises autant que faire se peut aux délégués bpa à la sécurité dans les villes et les communes. Le bpa s'occupe de plus en plus de façon active, et non plus seulement réactive, des risques moyens et, surtout, des risques élevés. Ils sont examinés par les chefs délégués ou, si le problème est très complexe, par les spécialistes du bpa. La mise en œuvre de cette approche en cascade sera effectuée et consolidée par étapes ces prochaines années. Ce procédé est rendu nécessaire par la multiplicité des conditions indispensables à la mise en œuvre. Le transfert des responsabilités des spécialistes de la prévention aux chefs délégués à la sécurité, puis, enfin, aux délégués à la sécurité, ne peut ainsi s'effectuer que lorsque les conditions en matière de formation initiale et de formation continue sont remplies au niveau correspondant. Il sera nécessaire de développer un concept de formation continue au niveau des chefs délégués à la sécurité, des délégués à la sécurité et des multiplicateurs, à l'instar des enseignants du bâtiment et du génie civil, des chargés de cours, des administrations cantonales et communales, des architectes, des ingénieurs, etc. (cf. aussi chap. XI.2 et XI.4).

Afin de mieux fixer les priorités aux trois niveaux précités, il est indispensable d'établir une base de données qui comprenne l'ensemble des formes de conseil et donne des renseignements sur tous les aspects de l'activité de conseil, de sorte que celle-ci puisse effectivement être mise en œuvre en cascade. Pour ce qui est du contenu, elle doit s'appuyer sur les derniers enseignements de la recherche.

Lancée il y a quelques années, la facturation des frais de conseil aux clients doit être étendue. Le bpa poursuivra les offres de conseil couronnées de succès et commencera de nouvelles activités.

Pour ce qui est du **conseil en matière de circulation**, le domaine des «Road Safety Audits» (audits de sécurité pour les projets d'infrastructure routière) doit être développé, ce qui dépend notamment de la prescription, par l'Office fédéral des routes (OFROU), du recours obligatoire aux audits de sécurité, comme Via sicura le prévoit (ce qui n'est pas encore le cas actuellement). A l'heure actuelle, le bpa est associé à la formation des auditeurs dans le cadre d'un cours de formation continue à l'EPFZ et, dès 2010, à l'EPFL, et réalise sporadiquement des audits de projets routiers, en fonction de ses capacités.

En matière de **conseil dans le domaine de la sécurité des installations et des bâtiments**, la prévention des chutes restera au cœur des préoccupations. Il s'agira notamment d'optimiser l'environnement résidentiel, les bâtiments publics et les installations sportives.

Conseils dans le domaine de la **sécurité des produits**: le bpa informe les fabricants et autres distributeurs de produits des exigences légales qu'ils doivent respecter et dans quelles normes ou publications les dernières exigences techniques sont spécifiées. En outre, les produits permettant de réduire le risque d'accident ou la gravité des blessures reçoivent le label de sécurité du bpa, pour autant que les avantages qu'ils apportent sur le plan de la sécurité dépassent clairement les prescriptions légales.

Conseil en matière de droit et de normes: dans la mesure du possible, le bpa collabore avec les instances législatives et normatives nationales et internationales. Les dispositions qui tiennent compte de la sécurité dans les lois et les normes déploient un effet de prévention important – c'est un fait avéré. L'objectif du bpa est d'intégrer les derniers enseignements de la recherche le plus rapidement possible dans les normes, directives et recommandations existantes. Par ailleurs, les diverses activités de conseil montrent, de manière ciblée, l'importance juridique que les normes et recommandations techniques de sécurité revêtent concrètement. Pour ce faire, le bpa a aussi mis en ligne sur son site Internet un recueil des arrêts du Tribunal fédéral qui importent en l'espèce.

Le bpa maintiendra aussi son engagement avec le **label Q de la Fédération suisse du tourisme**. Ce faisant, il se concentrera sur la collaboration au sein du Conseil de qualité, sur la meilleure intégration possible de la prévention des accidents dans le guide à l'intention des entreprises et sur la formation des professeurs (formateurs du programme de qualité).

L'activité de conseil dans le cadre du projet **«Familles bienvenues»**, porté par la Fédération suisse du tourisme également, sera poursuivie après la phase pilote et visera à ce que toutes les communes participant au programme remplissent le catalogue étendu de critères de sécurité et obtiennent le label «Familles bienvenues».

4. Plus de responsabilités aux délégués à la sécurité

Les 1200 délégués bpa à la sécurité jouent un rôle particulièrement important dans la prévention des accidents non professionnels. Proches de la réalité quotidienne, des habitants et des structures communales, ils agissent rapidement, de manière efficace et sans bureaucratie afin d'empêcher les dangers ou, du moins, d'atténuer les conséquences des accidents.

A l'origine, la principale mission des délégués à la sécurité consistait à diffuser les **campagnes de prévention des accidents** dans les communes. Aujourd'hui encore, leurs prestations sont inestimables – notamment placer les messages de la campagne, sur mandat du Fonds de sécurité routière, p. ex., aux meilleurs endroits dans les communes. La population fait bien attention aux espaces d'affichage (env. 5000) proposés par les communes et utilisés par les délégués à la sécurité et les instructeurs de la circulation.

Avec le temps, la tâche des délégués à la sécurité s'est développée, et ils effectuent toujours plus de **conseils de sécurité** de petite envergure dans leurs communes. Leur rôle et fonction ont ainsi été revalorisés. Pour permettre aux experts du bpa d'encore mieux cibler leurs conseils, le bpa entend continuer à développer l'activité des délégués à la sécurité afin que ceux-ci deviennent des spécialistes de la sécurité au niveau communal.

En augmentant de cinq à sept le nombre de régions disposant d'un chef délégués (collaborateur du bpa qui officie en tant que personne de contact pour les délégués à la sécurité de toute une région), une condition importante pour ce faire a été créée. Autre condition préalable: une **formation**

initiale et continue systématique et **ciblée**. Elle commence déjà par le choix des délégués à la sécurité par les autorités des villes et des communes. A l'avenir, celles-ci seront mieux à même de choisir la bonne personne, le bpa décrivant clairement l'activité des délégués et les compétences nécessaires pour remplir cette fonction.

Une fois le choix effectué, le bpa dispense la formation initiale et continue. La formation de base consiste en un entretien d'introduction et des cours d'introduction 1 et 2 d'une durée d'une journée chacun. Elle a fait l'objet d'un remaniement complet en 2007, renforçant désormais le rôle de conseiller des délégués à la sécurité. S'ensuivent les cours de formation continue, qui se tiennent annuellement, et, en alternance, les congrès des instructeurs et les conférences à l'occasion de l'exposition Suisse public. Ces formations continues devront accorder une plus grande importance aux points noirs et aux programmes prioritaires.

A long terme, l'offre de formation continue pour les délégués à la sécurité (et éventuellement d'autres personnes) sera complètement remaniée, visant à les former en qualité de **«spécialistes en sécurité dans les communes»**.

5. La nouvelle loi sur la sécurité des produits appelle plus de contrôles

La loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT) règle actuellement (automne 2009) les aspects et contrôles de sécurité des installations et appareils techniques en Suisse. Elle veille principalement à ce que les installations et appareils techniques (IAT) ne soient mis en circulation que dans la mesure où ils ne mettent pas en danger, s'ils sont utilisés avec soin et conformément à leur destination, la vie et la santé des utilisateurs et des tiers. L'application du mandat légal de surveillance du marché a été délégué à plusieurs institutions externes à l'administration. Depuis les années 1970, le bpa est l'organe compétent pour le contrôle du marché des **IAT utilisés à titre non professionnel**.

Le mandat de prestations du SECO confié au bpa comprend trois éléments:

- Surveillance du marché
- Contrôles par sondages
- Procédures de contrôle: s'il y a des raisons de penser que des produits ne répondent pas aux prescriptions.

Le bpa est tenu d'effectuer la surveillance du marché en respectant les critères de qualité requis. Le système interne de garantie de la qualité le permet pour le domaine de la LSIT. Il doit être développé ces prochaines années selon les prescriptions du SECO.

En juin 2009, les Chambres fédérales ont adopté la nouvelle **loi sur la sécurité des produits (LSPro)**, qui permet une harmonisation de la législation suisse avec la directive européenne relative à la sécurité générale des produits (directive 2001/95/CE). Les dispositions de la LSPro sont applicables dans la

mesure où la législation fédérale ne comprend pas de dispositions de droit spécial visant le même but. Cette nouvelle formulation comble des lacunes dans la législation en matière de sécurité. La LSIT ne s'applique qu'aux installations et appareils techniques, quoique, dans la pratique, ces deux notions soient interprétées de manière étendue. La LSPro emploie désormais le terme «produit», ce qui simplifie l'application de la loi. Les obligations des producteurs ou importateurs après la mise sur le marché des produits sont dorénavant inscrites dans la loi. Ainsi, ceux-ci sont tenus de s'adresser immédiatement à l'organe d'exécution compétent s'ils constatent que leur produit présente un danger pour la sécurité ou la santé des utilisateurs ou de tiers.

Toutefois, la nouvelle loi et les obligations découlant des accords bilatéraux avec l'UE en matière de sécurité des produits alourdissent les procédures de contrôle. Pour le bpa, il en résulte notamment les tâches supplémentaires suivantes:

- Analyses de produits plus étendues par le biais du système européen d'alerte rapide concernant les produits de consommation du secteur non alimentaire (RAPEX) et de l'ICSMS (Information and Communication System for Market Surveillance)
- Extension, de deux à quatre ou cinq, du nombre de programmes de contrôles par sondages effectués chaque année pour les produits importants du point de vue de la sécurité.

6. Une communication spécifique aux groupes cibles grâce à de nouveaux instruments

La communication est indispensable pour que la prévention des accidents soit efficace. Se fondant sur les enseignements de la recherche accidentologique et sur les objectifs et axes prioritaires qui en découlent, le bpa veut accroître, par sa communication, le degré de sensibilisation de la population aux dangers d'accident et influencer sur son attitude et son comportement en vue de renforcer sa sécurité. Les groupes cibles sont d'une part les multiplicateurs (cf. chap. 2), mais aussi les consommateurs. Les spécificités régionales et les groupes de personnes difficilement accessibles (pauvres, peu formés, contexte migratoire, etc.) sont tout particulièrement pris en compte lors de la conception et de l'optimisation des mesures de communication. Il est essentiel qu'un effet préventif durable se déploie chez les groupes de risque définis par le biais de stratégies de communication intégrées. Le degré de connaissance élevé et la confiance de la population dans le centre de compétences qu'est le bpa renforcent la force de persuasion du travail de prévention.

Les **campagnes de prévention** axées sur la communication avec les mass-media sont généralement réalisées avec des partenaires qui contribuent au financement, aident à la réalisation de la campagne par le biais d'activités spécifiques et de prestations en nature, ou mettent à disposition leurs canaux d'information. Le bpa ambitionne que le Fonds de sécurité routière (FSR) lui confie toujours la direction de l'une de ses campagnes nationales de sécurité routière en cours. Pour les autres grandes campagnes du FSR, le bpa met à disposition des prestations de conseil et de soutien. Cette offre s'applique aussi aux campagnes de prévention des

ANP bénéficiant d'un financement privé.

Ces prochaines années, des campagnes sont prévues sur les thèmes suivants:

Campagnes sous l'égide du bpa:

- Fatigue au volant (en collaboration avec le TCS et le Conseil de la sécurité routière)*
- Sécurité dans l'eau (en collaboration avec la SSS et d'autres partenaires)
- Opération «bons de réduction» pour les caques cyclistes*
- Vignette de ski

Campagnes du bpa sous l'égide de partenaires:

- Vitesse adaptée (ASA)*
- Casque cycliste (Suva)*
- Rentrée scolaire (TCS, en collaboration avec la police)*
- Systèmes d'assistance à la conduite (Fondation d'AXA pour la prévention)

* avec le soutien financier du FSR

Le bpa organise la planification des ressources de sorte à pouvoir développer à temps des projets subséquents pour les campagnes qui se terminent. Les ressources disponibles en personnel permettent au bpa de concevoir et de réaliser parallèlement, pendant la période 2011–2015, un nombre de campagnes d'envergure comparable aux projets précités, pour autant que le financement soit assuré par des partenaires externes.

Publications: le contenu, la conception et la clarté des publications du bpa sont constamment améliorés (versions imprimées et électroniques). Celles-ci

sont généralement disponibles en deux langues officielles au moins; si besoin est, elles sont traduites dans d'autres langues. Les enseignements de la recherche sont sans cesse intégrés dans les nouvelles brochures spécialisées ou destinées au public. Des check-lists sont utilisées pour mettre des outils simples et des notices à la disposition des lecteurs.

La revue «**Objectif sécurité**» s'adresse en particulier aux multiplicateurs du bpa et aborde les succès et les performances spéciales des réseaux du bpa. Celui-ci vise à intensifier et à renforcer les liens avec les multiplicateurs. Les choix thématiques de la revue portent en premier lieu sur les points noirs et les derniers enseignements de la recherche accidentologique. En 2013, une évaluation contribuera de manière essentielle au développement nécessaire de la revue.

Activités médiatiques: chaque année, le bpa est thématiqué, ou du moins mentionné, dans quelques 5000 articles de journaux et de revues. Aussi, pour pouvoir maintenir cette présence médiatique au vu de l'importante suppression des capacités de recherche au sein des rédactions, le bpa doit continuer de proposer – voire encore plus – des textes dont tout ou partie peut être reproduit sans grands efforts rédactionnels.

Grâce à **Internet**, le bpa peut atteindre la population intéressée par un moyen moderne. L'ensemble des publications et des communiqués de presse sont toujours disponibles gratuitement en fichiers PDF sur www.bpa.ch. Une fonction de recherche améliorée permettra aux utilisateurs de trouver les informations encore plus rapidement et aisément qu'aujourd'hui. Dans une optique d'économie des coûts, chaque nouvelle publication fera désormais l'objet d'une évaluation systématique visant à

déterminer si la production d'un document PDF attractif ne suffit pas.

Ces prochaines années, il est prévu d'élaborer de brèves prises de position, intitulées **avis du bpa**, sur tous les thèmes de la prévention des accidents ayant une portée politique et de les publier sur le site Internet. Ces textes s'adressent aux partenaires, aux politiciens, aux journalistes et aux autres personnes intéressées. Des liens renvoient aux prises de position détaillées et aux documents contenant des informations approfondies.

Le nouveau «**Lexique de la prévention des accidents**» constitue un autre produit destiné uniquement à la publication en ligne. D'une lecture aisée, il aborde les dangers en formulant des conseils de comportement et des propositions pour s'améliorer. Il est actualisé en permanence.

En outre, les multiplicateurs du réseau du bpa reçoivent des **newsletters**, en principe mensuelles, sur les derniers développements dans le domaine de la prévention des accidents. Ces bulletins abordent notamment les activités prévues sous peu et présentent les documents et moyens élaborés en l'espèce. Ils incitent les multiplicateurs à exercer leurs propres activités dans la prévention des accidents.

En 2013, le bpa fêtera ses **75 ans d'existence**. Le succès de la prévention des accidents en Suisse sera présenté à cette occasion. Les partenaires du bpa, p. ex. les organisations et multiplicateurs actifs dans la prévention des accidents, seront intégrés aux célébrations à leur juste valeur.

7. Une meilleure coordination grâce aux programmes prioritaires

Le bpa travaille depuis le début en étroite collaboration avec les organisations partenaires, en particulier avec les **partenaires de prévention et les multiplicateurs**, qui le soutiennent dans la réalisation de projets et programmes. A l'inverse, pour des projets externes, le bpa travaille aussi comme partenaire en cas de demande. Ce soutien ne porte généralement pas sur des contributions financières, mais sur un conseil technique, des ressources (manuels de prévention, brochures) ou la mise à disposition de canaux de distribution et de contacts directs avec les groupes cibles spécifiques. A l'avenir, le bpa mettra encore plus en avant ses compétences pour des projets communs, en évitant les situations de concurrence.

En plus du mandat de prévention général, la loi sur l'assurance-accidents charge le bpa de coordonner «les efforts de même nature». L'instrument **«Programme prioritaire»** a été élaboré à cette fin. Ces programmes sont définis sur la base des enseignements de la recherche accidentologique, concrétisés et mis en œuvre de concert avec les partenaires intéressés. Ils servent de guide ou de feuille de route aux acteurs actifs dans la prévention ANP pour la coordination / l'harmonisation des mesures de prévention. Une description détaillée des programmes prioritaires figure au chap. XII.

Pour le bpa, les contacts avec la **Suva**, l'**Association suisse d'assurances**, **santésuisse**, les **compagnies d'assurance** et les **caisses-maladie** revêtent une importance particulière. D'une part, ces organisations représentent les mandants légaux du bpa et forment son Conseil de fondation; d'autre part, elles s'engagent activement en faveur de la prévention

des accidents et sont, ainsi, également des partenaires de mise en œuvre intéressants.

La collaboration avec les **autorités fédérales et cantonales** est aussi prioritaire. Au niveau de la Confédération, les partenaires du bpa sont notamment l'Office fédéral des routes, l'Office fédéral de la santé publique, l'Office fédéral du sport, le Secrétariat d'Etat à l'économie, l'Office fédéral de la statistique, l'armée et les secrétariats généraux des départements. Sur le plan cantonal, le bpa travaille notamment avec les organes de police, les ingénieurs cantonaux, les services des automobiles, les offices des sports et la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La collaboration avec les **communes** s'effectue au premier chef par le biais de l'organisation des délégués à la sécurité et des **écoles**.

Dans le cadre des **affaires publiques**, le bpa s'engage à ce que les objectifs de la prévention ANP soient explicitement ancrés au niveau des lois et des ordonnances (p. ex. Via sicura, loi sur l'encouragement du sport, loi sur l'assurance militaire, loi sur l'alcool, loi sur la prévention). Les demandes d'amélioration du cadre légal doivent être perçues comme modérées et recueillir l'approbation d'une majorité de la population.

En matière de **sécurité routière**, le bpa entretient d'excellents contacts avec les associations de transport (TCS, ATE, ACS, CI Motards, Pro Velo, Mobilité piétonne), les branches de l'automobile et de la moto, le Conseil de la sécurité routière, Road Cross, l'Association suisse des moniteurs de conduite, Nez Rouge et nombre d'autres associations. La CCCS, la Communauté de travail des

chefs des polices de la circulation de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein, constitue aussi un partenaire important du bpa. Elle forme le lien avec les corps de police au niveau cantonal et communal, avec lesquels elle développe et réalise des opérations communes de prévention des accidents dans la circulation routière. Le bpa s'engage aussi au sein de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS), qui élabore des normes pour tous les domaines de la circulation routière. Les experts du bpa siègent dans les commissions de la VSS, où ils présentent les aspects de la sécurité routière. Le Fonds de sécurité routière (FSR) a un statut de partenaire privilégié. Le bpa met à sa disposition ses travaux de recherche et de base ainsi que ses réseaux en vue de diffuser les messages de prévention. Le fonds l'indemnise par des mandats de prestations correspondants.

Dans le domaine du **sport**, il existe de nombreux contacts spécifiques, en plus de l'Office fédéral du sport (y c. Jeunesse+Sport) et des offices cantonaux précités. Dans les **sports de neige**, il faut notamment mentionner la collaboration avec l'association Remontées mécaniques suisses, Swiss-Ski et Swiss Snowsports. Voici 20 ans, ces organisations et l'Union des transports publics ont fondé, avec le bpa, la SKUS, Commission suisse pour la prévention des accidents sur les descentes pour sports de neige. D'autres acteurs sont aussi d'importance: l'Association suisse des magasins d'articles de sport (ASMAS), les hautes écoles et les partenaires de la branche du tourisme. Le bpa est également fortement engagé au sein de la fondation «Safety in adventures», qui certifie des sociétés proposant des offres commerciales d'activités de plein air et d'aventures, comme le river-rafting ou le canyoning. En matière de **sports de montagne**, le bpa a passé un accord avec le Club Alpin Suisse (CAS)

pour piloter ensemble un groupe de travail sur la sécurité dans les sports de montagne et collabore avec l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches. Dans le domaine des **sports aquatiques**, le bpa travaille en étroite collaboration avec la Société suisse de sauvetage (SSS), swimsports.ch, les exploitants de baignades, les maîtres de baignades, les polices du lac et les fournisseurs d'activités aquatiques. Pour ce qui est du **vélo / VTT**, le bpa entretient des contacts précieux avec de nombreuses organisations partenaires.

Dans le domaine de **l'habitat et des loisirs**, les contacts sont encore plus hétérogènes que dans le sport. Pensons, p. ex., au Centre d'information pour la prévention des incendies, au Service de prévention des accidents dans l'agriculture, aux caisses-maladies et aux organisations de protection des consommateurs (sécurité des produits).

De nombreuses autres organisations, également importantes pour le bpa, ne peuvent être citées ici pour des raisons de place.

Pour assumer son mandat, le bpa dépend à la fois des **contacts** à l'échelle nationale et **internationale**. Alors que les contacts sur le plan national servent surtout à optimiser la mise en œuvre des mesures de prévention, la collaboration internationale cible en premier lieu l'acquisition des connaissances fondamentales, de la recherche et de l'échange d'expériences. Elle porte sur les questions liées à la prévention, de la description de l'accidentalité à la définition des facteurs de risque, de la détermination des recommandations de bonnes pratiques à l'évaluation des mesures. L'échange de connaissances avec les spécialistes de l'étranger permet aussi d'harmoniser les normes et les prescriptions au niveau international.

8. Une petite équipe de support au service des objectifs de l'entreprise

Les sections du bpa qui constituent l'équipe de support fournissent nombre de prestations fondamentales, sans lesquelles les chercheurs et les spécialistes de la prévention et de la communication ne pourraient accomplir leurs tâches avec tant d'efficacité. Ils permettent de gérer savoir, infrastructure et technologie avec efficacité. Les processus sont améliorés en fonction des besoins de la direction et des collaborateurs et en utilisant les innovations qui ont fait l'objet d'une évaluation. Ainsi, un cadre optimal est créé, permettant performance et efficacité.

La section **Logistique** veille au fonctionnement optimal de la centrale téléphonique, de l'accueil, du stockage, de l'expédition et du service du courrier. Une meilleure intégration des collaborateurs de cette section dans le processus de prévention accroîtra encore la motivation et, ainsi, la qualité des prestations.

La **bibliothèque / centre de documentation** met d'importants services d'information à la disposition des spécialistes de la prévention. Ces prochaines années, ces services seront encore optimisés. Il sera notamment évalué s'ils sont susceptibles d'être proposés à des utilisateurs externes.

La **section Informatique** est responsable de la stabilité de la plate-forme informatique et du fonctionnement d'Internet. Le maintien de la sécurité de l'exploitation sera aussi l'objectif majeur de cette section, suivi du remplacement constant du matériel et des logiciels obsolètes. La section propose aussi des cours d'informatique aux collaborateurs du bpa et assume toujours plus de responsabilités dans les aspects des activités de prévention tou-

chant à l'informatique. L'utilisation de produits standard est la norme. Le développement de logiciels à l'interne reste exceptionnel.

Le **service juridique** fournit, d'une part, un soutien juridique compétent et opportun aux spécialistes de la prévention. Il aide aussi la direction dans l'élaboration de contrats et pour toute autre question juridique.

L'**administration du personnel** gère les ressources du bpa en personnel. Elle identifie le savoir et les compétences des collaborateurs et s'occupe systématiquement du développement et du maintien des aptitudes requises. Ces prochaines années, elle consolidera les grandes innovations lancées jusqu'en 2009 en matière de gestion des ressources humaines et veillera à ce que les processus de gestion des collaborateurs soient réglés, la gestion de la formation initiale et continue du personnel améliorée et l'enquête périodique de satisfaction des collaborateurs réalisée.

La tâche de la **section des finances** est de gérer la comptabilité du bpa selon des principes modernes et conformément aux prescriptions légales. En plus de la comptabilité financière prescrite par la loi selon les natures comptables, cette section consolide aussi la comptabilité d'exploitation introduite en 2009 (méthode des coûts partiels et complets) et le système de suivi.

En introduisant un **système de gestion de la qualité conforme au modèle EFQM**, le bpa prévoit d'obtenir le label «Committed to excellence» ces prochaines années.

XII. Programmes prioritaires: un instrument pour coordonner les acteurs de la prévention

En vue d'harmoniser plus avant les activités et les projets du bpa et de ses partenaires et de les rendre encore plus efficaces, le bpa a développé l'instrument des «programmes prioritaires», visant une approche prioritaire et coordonnée des principaux points noirs (domaines où les accidents sont particulièrement fréquents et/ou graves). Les diverses activités du bpa et de ses partenaires de prévention doivent s'imbriquer tel un puzzle, en évitant de créer des doublons ou de laisser des lacunes majeures.

Les programmes prioritaires s'effectuent en cinq phases, conformément au cycle de prévention. Dans un premier temps, l'analyse de l'accidentalité et des risques fournit les prémises pour déterminer le spectre des mesures de prévention. Dans une deuxième et une troisième phase, il s'agit de définir les objectifs et les mesures concrètes. De toutes les mesures efficaces, sont considérées prioritaires celles qui présentent le plus grand potentiel de sécurité et le meilleur rapport coût/efficacité. La quatrième phase est consacrée à la réalisation du

programme de mesures qui en découle, et la cinquième à son évaluation. Le bpa ne met pas en œuvre ses programmes prioritaires seul, mais appelle ses principaux partenaires de prévention à collaborer et à coordonner leurs activités.

Il faut en moyenne 4 à 6 ans pour qu'un programme prioritaire accomplisse le cycle de prévention. Au besoin, certaines mesures de sécurité restent d'actualité à l'issue du programme. Le bpa poursuit les objectifs suivants:

- Réunion des activités ANP du bpa et de ses partenaires
- Concentration des ressources sur les points noirs importants en matière d'accidents et sur les mesures de prévention les plus efficaces
- Développement d'un réseau pour les partenaires de prévention intéressés et élaboration d'une compréhension commune en vue d'une prévention des accidents effective et efficace
- Mise en œuvre du mandat de coordination légal par le bpa

Tableau 9
Conséquences d'accidents et objectifs de réduction des programmes prioritaires

Thème du programme prioritaire	Domaine d'activité du bpa	Total accidentés (sans tués) 2005	Blessés graves 2005	Tués 2005	Objectif 2011–2015 Tués et blessés graves
1. Nouveaux conducteurs ^{1,3}	Circulation routière	4 814	817	77	-15%
2. Motocyclistes ³	Circulation routière	4 970	1 451	86	-15%
3. Vélo ⁴	Circulation routière, sport	59 070	2 820	37	-10%
4. Vitesse ³	Circulation routière	5 877	1 248	178	-15%
5. Sports de neige ^{2,4}	Sport	80 720	3 620	24	-10%
6. Sports de montagne (été) ⁴	Sport	9 190	780	45	-10%
7. Chutes ⁴	Habitat et loisirs	316 100	22 139	1 022	-8%
Total des accidents non professionnels		991 000	43 270	1 830	

¹ Ensemble des victimes d'accidents impliquant des nouveaux conducteurs (conducteurs de voitures de tourisme et de motocycles de 18 à 24 ans)

² y c. luge et ski de fond

Sources: ³ statistique des accidents de la route enregistrés par la police, établie par l'OFS; ⁴ bpa, extrapolation.

En 2008 et 2009, le bpa a initié quatre programmes prioritaires (nouveaux conducteurs, sports de neige, vélo/VTT et chutes). Trois autres thèmes seront abordés en 2010 (motocyclistes et sports de montagne) et 2011 (vitesse). Le traitement d'autres points noirs dans les programmes prioritaires doit être différé pour des raisons de capacités (p. ex. l'alcool dans la circulation routière). Certains domaines (p. ex. le football, où la Suva est très active) ne feront probablement jamais l'objet d'un programme prioritaire, le besoin de coordination n'étant pas primordial.

L'objectif du bpa est de mettre une grande partie de ses activités au service des programmes prioritaires. Des projets seront cependant aussi réalisés en dehors de ce cadre. Ceux-ci ne sont pas moins importants et doivent être coordonnés avec des partenaires dans la mesure du possible.

Tableau 10
Durée des programmes prioritaires

	Programme pluriannuel 2011–2015							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nouveaux conducteurs	■							
Sports de neige	■							
Vélo		■						
Chutes		■						
Motocyclistes			■					
Sports de montagne (été)			■					
Vitesse				■				

1. Nouveaux conducteurs

Les jeunes automobilistes et motocyclistes mettent plus souvent en danger eux-mêmes et les autres usagers de la route. Les 18–24 ans ne représentent que 8% de la population, mais sont impliqués dans 30% environ de tous les accidents graves et mortels avec des voitures de tourisme. Cette statistique montre bien que les nouveaux conducteurs sont un groupe à risque majeur. Aussi, le bpa leur a consacré son premier programme prioritaire.

Ce programme poursuit avant tout **trois objectifs**:

- coordination de tous les acteurs du domaine
- action coordonnée de tous les partenaires pour la mise en œuvre des mesures
- réduction de 15% des accidents graves impliquant des nouveaux conducteurs d'ici 2015.

Dans un premier temps, le bpa a élaboré un **rapport scientifique sur les nouveaux conducteurs**, approfondissant le sujet et décrivant les causes spécifiques d'accident, les principaux facteurs de risque et les approches possibles en matière de prévention (longue liste). Cette base est à la disposition de tous les milieux intéressés pour coordonner la mise en œuvre.

Actuellement, le bpa agit surtout dans les domaines suivants pour prévenir ce genre d'accidents:

- recherche: évaluation de la formation en deux phases
- recherche/bases: analyse continue de l'accidentalité, analyse des risques, évaluation des mesures
- élaboration d'une brochure distribuée aux nouveaux conducteurs par l'asa
- rencontres régulières avec les représentants des milieux intéressés

- conseils de la section Technique de la circulation et des délégués bpa à la sécurité: prise en compte des pertes de maîtrise fréquentes chez les jeunes adultes
- actions, cours et informations à l'intention des entreprises et de leurs collaborateurs sur le sujet
- communication

Ces prochaines années, outre la poursuite des activités et projets en cours pour les nouveaux conducteurs, le bpa **prévoit** principalement les **actions** suivantes dans le cadre de ce programme prioritaire:

- discussion du rapport scientifique avec les partenaires, développement en commun de divers scénarios de mise en œuvre (liste restreinte)
- conception, mise en œuvre et évaluation des mesures concrètes
- forum du bpa sur le thème des nouveaux conducteurs
- évaluation de la procédure et de la mise en œuvre

Priorité à la formation à la conduite en 2 phases:

- évaluation de la première enquête en ligne sur l'impact des cours de perfectionnement obligatoires et décision sur la poursuite de la collaboration avec le CSR
- poursuite de l'évaluation pluriannuelle et discussion des résultats avec les partenaires
- développement de l'offre en formation continue pour les moniteurs des cours en 2 phases dans le cadre de la formation obligatoire à la conduite
- accompagnement et coordination de la mise en œuvre des mesures
- procédure et mise en œuvre: évaluation

2. Motocyclistes

Un blessé grave sur trois et un tué sur cinq dans un accident de la circulation est un motocycliste. Malheureusement, la proportion de motocyclistes impliqués dans les accidents n'a cessé de croître, car le risque lié aux kilomètres parcourus n'a pu être réduit dans la même mesure que pour les autres usagers de la route. L'accidentalité en l'espèce est marquée par une proportion relativement élevée de collisions, due en premier lieu au non-respect de la priorité de la part des usagers antagonistes. La vitesse, en revanche, est la principale cause des pertes de maîtrise.

Avec le programme prioritaire «Motocyclistes», le bpa poursuit principalement **trois objectifs**:

- coordination de tous les acteurs du domaine
- action coordonnée de tous les partenaires pour la mise en œuvre des mesures
- réduction de 15% des accidents graves impliquant des motocyclistes d'ici 2015

Le **dossier de sécurité «Trafic motocycliste»**, réalisé par le bpa en 2008 sur mandat du FSR, constitue la principale base scientifique de ce programme prioritaire. Le sujet y est traité de manière très détaillée. Le dossier décrit les causes spécifiques d'accident et les principaux facteurs de risque. Il recense et évalue aussi les approches possibles en matière de prévention (longue liste). Il est à la disposition de tous les milieux intéressés pour coordonner la mise en œuvre.

Actuellement, le bpa agit surtout dans les domaines suivants pour prévenir les accidents impliquant des motocyclistes:

- recherche/bases: analyse continue de l'accidentalité, analyse des risques, évaluation des mesures
- conseils de la section Technique de la circulation: prise en compte des demandes des motocyclistes dans les projets de construction routière
- formation des planificateurs des transports en matière d'aménagement routier au Centre de formation du bpa
- influence sur les normes de construction routière (VSS)
- forum 2009 du bpa sur le thème de la sécurité des motocyclistes
- actions, cours et informations à l'intention des entreprises sur le thème de la sécurité des motocyclistes
- conseil des partenaires dans la planification et la réalisation de campagnes et d'activités de formation destinées aux motocyclistes
- rencontres régulières avec les représentants des milieux intéressés
- communication

Ces prochaines années, outre la poursuite des activités précitées, le bpa **prévoit** les **actions** suivantes dans le cadre de ce programme prioritaire:

- discussion du dossier de sécurité avec les partenaires en tirant des conclusions, développement en commun de divers scénarios de mise en œuvre (liste restreinte)
- conception et mise en œuvre de mesures concrètes; accompagnement et coordination de leur mise en œuvre
- évaluation de la procédure et de la mise en œuvre.

3. Vélo/VTT

En Suisse, chaque année, quelque 59 000 cyclistes ont un accident, dont 29 000 environ sur les routes et 30 000 en dehors (p. ex. en pratiquant du VTT ou un autre vélo de sport sur des routes non consolidées, ou, chez les enfants, sur le préau ou autour de la maison). Plus de 2800 personnes se blessent grièvement (50% dans la circulation et idem hors des routes consolidées), et 35 environ perdent la vie dans la circulation routière. Les jeunes sont particulièrement en danger. Pour eux, il s'agit en effet d'un moyen de transport très fréquent, mais aussi de pratiquer du sport.

Avec le programme prioritaire «Vélo/VTT», le bpa poursuit principalement **trois objectifs**:

- coordination de tous les acteurs du domaine
- action coordonnée de tous les partenaires pour la mise en œuvre des mesures
- réduction de 10% des accidents graves d'ici 2015 et du nombre d'accidents mortels, à moins de 25 par année

Le **dossier de sécurité «Trafic cycliste»** (2005), réalisé par le bpa sur mandat du FSR, constitue une base scientifique essentielle de ce programme. Il décrit en détail les causes spécifiques d'accident et les principaux facteurs de risque, recense et évalue les approches possibles en matière de prévention (longue liste). Malheureusement, ce dossier se limite à la circulation routière et n'aborde pas les bases du «VTT» (cyclisme hors des routes consolidées). Celles-ci ont été élaborées dans le cadre du rapport scientifique sur le sport (SPOSIPO).

Même sans véritable programme prioritaire, le bpa s'engage **aujourd'hui** déjà fortement en faveur de la sécurité des cyclistes:

- recherche/bases: analyse continue de l'accidentalité et des risques, évaluation des mesures
- conseils de la section Technique de la circulation et des délégués bpa à la sécurité: prise en compte des demandes des cyclistes dans les communes
- influence sur les normes de construction routière (VSS)
- formation des planificateurs des transports en matière d'aménagement routier à ce sujet
- journée à l'occasion de Suisse Public 2009
- actions, cours et informations à l'intention des entreprises et de leurs collaborateurs sur le vélo
- courrier enfants: édition sur le vélo
- Safety Tool et Safety Game sur le vélo
- séance et actions communes avec les instructeurs de la circulation, telle la Journée lumière
- l'école bouge et bike2school
- documentation Trajets scolaires
- parcours VTT – guide pour la réalisation
- campagne Casque cycliste, opération bons de réduction pour les casques cyclistes
- rencontres régulières avec les représentants des milieux intéressés
- communication

Ces prochaines années, outre la poursuite des activités précitées, le bpa **prévoit les actions** suivantes dans le cadre de ce programme prioritaire:

- rédaction en partenariat d'un dossier de sécurité «VTT» en dehors des routes consolidées
- élaboration d'un programme de mesures concret (liste restreinte) en collaboration avec le réseau «Pédaler en sécurité»
- conception et mise en œuvre de mesures concrètes; accompagnement et coordination de leur mise en œuvre
- procédure et mise en œuvre: évaluation

4. Vitesse

La vitesse inadaptée est une cause importante d'accident, qui influence à la fois la probabilité d'accident et les chances de survie. Un quart des dommages corporels graves est dû aux accidents liés à la vitesse. On déplore bien trop souvent le comportement des hommes, des jeunes adultes et des motocyclistes en matière de vitesse.

Avec le programme prioritaire «Vitesse», le bpa poursuit principalement **trois objectifs**:

- coordination de tous les acteurs du domaine
- action coordonnée de tous les partenaires pour la mise en œuvre des mesures
- réduction de 15% des accidents graves liés à la vitesse d'ici 2015

Le **dossier de sécurité «Vitesse»**, réalisé par le bpa en 2009 sur mandat du FSR, décrit les causes spécifiques d'accident et les principaux facteurs de risque, recense et évalue les approches possibles en matière de prévention (longue liste).

Le bpa porte notamment les **activités et projets en cours** suivants dans le domaine de la vitesse:

- recherche/bases: analyse continue de l'accidentalité, analyse des risques, évaluation des mesures
- conseils de la section Technique de la circulation: prise en compte particulière de la problématique de la vitesse lors de toutes les expertises
- formation des planificateurs des transports en matière d'aménagement routier au Centre de formation du bpa
- forum du bpa sur le thème de la vitesse
- planification et réalisation, sur plusieurs années, d'une campagne de sensibilisation sur le thème

de la vitesse (de concert avec l'Association suisse d'assurances)

- rencontres régulières avec les représentants des milieux intéressés
- communication

Ces prochaines années, outre la poursuite des activités précitées en vue de réduire les accidents liés à la vitesse, le bpa **prévoit** notamment **les actions** suivantes dans le cadre de ce programme prioritaire:

- discussion du dossier de sécurité avec les partenaires en tirant des conclusions, développement en commun de divers scénarios de mise en œuvre (liste restreinte)
- conception et mise en œuvre de mesures concrètes; accompagnement et coordination de leur mise en œuvre
- évaluation de la procédure et de la mise en œuvre

5. Sports de neige

Chaque année, 70 000 personnes sont victimes d'un accident de ski et de snowboard en Suisse. Si l'on inclut les touristes étrangers, le nombre d'accidents s'élève à 100 000, soit près de 1000 accidents par journée de sports d'hiver. 3800 personnes environ se blessent grièvement en pratiquant des sports de neige (sans compter les touristes étrangers). Chaque année, 8 accidents mortels se produisent en moyenne sur les pistes de ski et de snowboard, et 20 autres environ hors des pistes.

Avec le programme prioritaire «Sports de neige», le bpa poursuit principalement **trois objectifs**:

- coordination de tous les acteurs du domaine
- action coordonnée de tous les partenaires pour la mise en œuvre des mesures
- réduction de 10% des accidents graves de sports de neige d'ici 2015, et du nombre d'accidents mortels sur les pistes préparées, à moins de 5 par année

Dans son **rapport scientifique consacré au sport (SPOSIPO)**, le bpa a aussi abordé en détail la thématique des sports de neige, décrivant les causes spécifiques d'accident et les principaux facteurs de risque. Ce rapport recense et évalue les approches possibles en matière de prévention (longue liste) et est à la disposition de tous les milieux intéressés pour coordonner la mise en œuvre.

Le programme prioritaire Sports de neige ayant déjà débuté en 2008 et étant le plus avancé de tous les programmes prioritaires, la plupart des activités sont déjà en phase de réalisation, notamment:

- Les offres disponibles ont été examinées et évaluées, les bonnes pratiques constituées.
- Un programme commun à long terme a été mis sur pied avec les partenaires.
- Des projets de recherche sur les protège-poignets et le développement des fixations de ski ont été élaborés.
- Le conseil des régions touristiques (notamment dans le cadre du projet «Familles bienvenues») a débuté.
- Des mesures de formation et divers moyens ont été élaborés à l'intention du groupe des multiplicateurs.
- La campagne «Sports de neige» (spots TV, affiches, panneaux d'information, site Internet, etc.) se termine bientôt.
- Plusieurs publications à l'intention du grand public ont paru ou sont en cours d'élaboration.
- Rencontres régulières avec les représentants des milieux intéressés
- Communication

Ces prochaines années, les activités suivantes primeront dans le cadre du programme prioritaire:

- conception et mise en œuvre de mesures concrètes; accompagnement et coordination de leur mise en œuvre
- conception et lancement d'un projet commun de la Suva, du bpa et des Remontées mécaniques suisses dans le domaine des sports de neige
- évaluation de la procédure et de la mise en œuvre

6. Sports de montagne

Chaque année, 7600 personnes se blessent lors de randonnées et 900 en pratiquant d'autres sports de montagne estivaux. On dénombre 780 blessures graves et 45 décès. Vu ces chiffres importants, les sports de montagne font partie des priorités du bpa en matière de sport et l'objet d'un programme prioritaire.

Avec le programme prioritaire «Sports de montagne», le bpa poursuit principalement **trois objectifs**:

- coordination de tous les acteurs du domaine
- action coordonnée de tous les partenaires pour la mise en œuvre des mesures
- réduction de 10% des accidents graves de randonnée d'ici 2015

On connaît encore assez mal les mécanismes et déroulements des accidents, car les randonneurs marchent souvent seuls et ne sont malheureusement découverts qu'un certain temps après leur chute. Ainsi, l'une des priorités du travail ces prochaines années sera d'affiner la statistique des accidents et d'**élaborer un rapport scientifique sur les accidents de montagne** en se fondant sur cette statistique.

Le bpa porte notamment les **activités en cours** suivantes dans le domaine des sports de montagne:

- Mise sur pied et direction du groupe d'experts Sécurité dans les sports de montagne
- Publication de la brochure «Randonnées en montagne»
- Remaniement du Safety Tool «Randonnées»
- Campagne d'affichage «Randonner en sécurité»
- Recensement des accidents de montagne mortels

- Collaboration avec l'équipe de formation sur la prévention des avalanches dans le domaine des sports de neige
- Soutien de l'initiative «Grimper en sécurité» avec la brochure et les affiches destinées aux salles d'escalade
- Rencontres régulières avec les représentants des milieux intéressés
- Communication

Ces prochaines années, outre la poursuite des activités précitées, le bpa **prévoit les actions** suivantes dans le cadre de ce programme prioritaire:

- élaboration du rapport scientifique sur les accidents de montagne, décrivant en détail les causes d'accident et les principaux facteurs de risque, et recensant et évaluant les approches possibles en matière de prévention sous la forme d'une longue liste
- discussion du rapport avec le groupe d'experts Sécurité dans les sports de montagne; développement en commun de divers scénarios de mise en œuvre (liste restreinte)
- conception et mise en œuvre de mesures concrètes; accompagnement et coordination de leur mise en œuvre
- évaluation de la procédure et de la mise en œuvre

7. Chutes

En Suisse, il se produit chaque année quelque 600 000 accidents dans l'habitat et les loisirs. Les coûts matériels qui en découlent s'élèvent annuellement à près de 4,5 milliards de francs. La moitié de ces accidents, soit 300 000 environ, sont des chutes. 172 000 ont lieu de plain-pied, 69 000 d'une certaine hauteur et 66 000 dans les escaliers. 23 000 accidents (4%) entraînent des blessures graves, et 1200 ont une issue mortelle. 95% des accidents mortels concernent des personnes de plus de 65 ans. Si l'on considère les 300 000 chutes, la répartition est relativement égale entre les tranches d'âge, avec un excédent chez les enfants. Dans ce cas, les chutes d'une certaine hauteur, p. ex. des lits superposés ou des fenêtres, peuvent provoquer de graves blessures.

Le nombre important de chutes rend indispensable un programme prioritaire «Chutes». Ce faisant, le bpa poursuit principalement **trois objectifs**:

- coordination de tous les acteurs du domaine (y c. les caisses-maladie)
- action coordonnée de tous les partenaires pour la mise en œuvre des mesures
- réduction de 8% des accidents graves liés aux chutes
- réduction de la proportion de chutes à moins de 50%

Dans le **rapport scientifique consacré à l'habitat et aux loisirs (HASIPO)**, bientôt terminé, une grande importance est accordée à la thématique des chutes. A l'instar des dossiers de sécurité dans le domaine de la circulation routière, le rapport décrit les causes spécifiques des chutes et les principaux facteurs de risque. Il recense et évalue les approches possibles en matière de prévention (longue liste).

Pour l'heure, le programme de travail du bpa comprend notamment les **activités et projets en cours** suivants, traitant de la problématique des chutes:

- Protège-hanches: développement du produit en collaboration avec l'Empa; tests pratiques et de marché des protège-hanches disponibles sur le marché; prêt de kits de démonstration pour le personnel soignant
- Prise en compte de la problématique des chutes lors du conseil des spécialistes de la construction et des délégués bpa à la sécurité
- Formation des architectes et autres spécialistes de la construction, inspecteurs de chantier, concierges et administrateurs des bâtiments au Centre de formation de bpa sur la prévention des chutes
- Elaboration d'un catalogue de critères, avec les partenaires, pour des installations sûres et pédagogiquement exigeantes dans le cadre du programme «Promotion de l'activité physique au jardin d'enfants»
- Soutien de la campagne «Marcher sans limite d'âge» de Mobilité piétonne
- Rencontres régulières avec les représentants des milieux intéressés
- Communication

Outre la poursuite des activités précitées, le bpa prévoit les actions suivantes dans le cadre de ce programme prioritaire:

- réalisation d'une étude sur l'efficacité, en termes de prévention des accidents, de la promotion de l'activité physique (travail sur la littérature existante)
- élaboration d'un programme de mesures sur plusieurs années, incluant les mesures existantes et à poursuivre (liste restreinte); mise sur pied d'un réseau «chutes» avec les partenaires externes et répartition des tâches dans le programme de mesure.

Le bpa. Pour votre sécurité.

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers.

Plus d'informations sur www.bpa.ch.